

Il était une fois LEADER France...

LEADER France est depuis 20 ans le lieu de rencontre et de réflexion indépendant des GAL. C'est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et la gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, la fédération est un partenaire reconnu. C'est le fruit de l'implication de nombreux élus et techniciens tout au long de ces années. Voici son histoire.



L'origine de la démarche LEADER France

Le programme LEADER a été lancé en 1991 (JOCE du 19 mars 1991), sous la forme d'un Programme d'Initiative Communautaire (PIC), dans une optique d'accompagnement de la réforme de la PAC, de diversification des zones rurales et d'impliquer les populations rurales à la construction européenne.



Yves Champetier, Premier colloque européen LEADER à Bruxelles – Mai 1992

Avec la multiplication des GAL lors du passage à la période LEADER II (1995-2000) en France (de 40 à 179 Groupes d'Action Locale), est apparue la nécessité d'une structure nationale fédératrice des territoires ruraux. Le séminaire des 4^{ème} Rencontres LEADER des 10 et 11 octobre 1996, à Forcalquier, a été l'élément déclencheur. Les GAL se sont alors mobilisés pour dénoncer les changements importants décidés par l'état dans la mise en œuvre de Leader II, en particulier la suppression de la délégation globale, et le contrôle de la programmation par les services de l'état, pour chacun des trois fonds et l'idée de se fédérer a été lancée par des représentants de 30 groupes LEADER. Le projet initial soulignait « la nécessité de réagir rapidement et d'intervenir auprès des instances nationales et régionales, afin d'arriver à une

harmonisation des interprétations et des solutions sur le territoire français ». L'idée n'était pas de créer une structure ayant vocation à conduire une réflexion large et généraliste sur le développement local, mais de travailler en partenariat avec les instances existantes tout en se spécialisant sur la gestion et les conditions de mise en œuvre des programmes européens concernant les territoires ruraux.

Pour ce faire, dans le respect de la démarche ascendante et participative de LEADER, la démarche fut lancée via un questionnaire destiné à l'ensemble des GAL pour identifier les difficultés et les problèmes justifiant l'organisation des GAL entre eux et la création d'une fédération indépendante.

L'association a été créée officiellement le 1^{er} Janvier 1997 avec comme Président **Pierre DESROZIER**, Président du GAL Millevaches. Les tout premiers statuts spécifiaient : la nécessité « d'organiser des échanges ou des actions de formation sur des problèmes techniques, administratifs, financiers ou d'animation rencontrés dans la mise en œuvre des PIC LEADER et REGIS », et « d'assurer une représentation des groupes auprès notamment, de l'Union Européenne, de l'Etat français ou des collectivités territoriales afin de faire prendre en compte les problématiques locales ». Une des premières actions de l'association, en 1997, a été de se mobiliser sur la globalisation des paiements et l'organisation de la délégation de crédits, suite à une circulaire LEADER II dont elle avait été destinataire.

Sur cette période de la fin de LEADER II et dans la perspective de la prochaine programmation 2000-2006 (LEADER+), LEADER France lance plusieurs communications qui attirent l'attention des GAL sur « la charge et la responsabilité qu'ils prendront vis à vis des bénéficiaires finaux en continuant à participer au déroulement d'une procédure qui se complexifie chaque jour un peu plus ». Il plane un sentiment d'échec de LEADER II en France et une évolution est vivement souhaitée.

En 1999, l'AEIDL (Association Européenne pour l'Information sur le Développement Local) structure qui animait à l'observatoire européen LEADER II, a fortement incité LEADER France à créer une association européenne de promotion des méthodologies de développement rural et d'approche intégrée. C'est ainsi qu'avec quatre autres membres fondateurs grecs, italiens, irlandais et espagnols est née **ELARD** l'association Européenne LEADER pour le développement rural.



Joelle SMET (AEIDL), Jean-Paul Storai (LEADER France) – Mai 1992

L'âge d'or de LEADER et le développement de LEADER France

L'originalité de la nouvelle programmation LEADER + a été de donner une autonomie aux territoires au travers d'une dotation globale comme LEADER France plaide pour que les GAL assument toutes leurs responsabilités dans les différentes phases du programme. Lors de cette programmation, l'association joua tout son rôle en étant en appui-conseil sur le dispositif et en vigilance avec le CNASEA, en faisant des alertes régulières.

En 2003, **Yves FURET**, Conseiller Général du Département de la Creuse (2003-2004) est élu président de LEADER France. L'association qui compte à l'époque 36 adhérents (sur un total de 140 GAL France) a décidé de relancer son action et de se donner les moyens de contribuer à la réussite de LEADER +. Elle se constitue en groupe de pression, en tant que représentant indépendant des GAL français et fait remonter les difficultés rencontrées sur le terrain (risques de dégageement d'office, fonctionnement du logiciel PRESAGE). LEADER France participe activement à l'organisation des journées techniques à destination des GAL sur la mise en œuvre du programme, sur la coopération, en collaboration avec les instances nationales et l'unité nationale d'animation. A l'échelle européenne, son rôle au sein d'ELARD est renforcé afin d'agir auprès des instances européennes et de faciliter les contacts des GAL à l'étranger.

Cette période voit également le début de la collaboration entre l'association et le Département de la Creuse et de la mise à disposition d'un agent qui contribue au développement de l'association.

En 2004, **Pierre VAURS**, Président du GAL du Pays Sources et Vallée (Picardie) est élu Président. L'association compte alors 41 adhérents (sur un total de 140 GAL en France). Lors de son Assemblée Générale au Palais du Luxembourg LEADER France organise un débat sur la Politique de développement rural sur l'après 2006. On parle à l'époque de « territorialiser les futurs plans de développement rural » au travers d'un seul fonds et de l'intégration de LEADER au FEADER. La Fédération joue alors son rôle de défenseur des fondamentaux de LEADER et fait part de ses inquiétudes et de son questionnement pour la prochaine programmation, en soulignant « la nécessité d'avoir des programmes de territoires inspirés de l'initiative LEADER+ et capables de répondre à la majorité des problèmes de développement rural, avec des enveloppes financières à la hauteur des ambitions légitimes ».



Passage de témoin entre P.Vaurs et M.Bonnard, 2008

Une présence accrue dans un nouveau contexte (2007-2013)

En 2008, **Marc BONNARD** Président du GAL « Une autre Provence » (Rhône Alpes) est élu Président. La programmation 2007-2013 marque le développement des moyens de communication de l'association (création d'un site internet, Newsletter à destination des GAL) et la présence accrue de l'association auprès des partenaires (organisation à Caen d'un colloque sur les territoires de projets partenariat avec l'UNADEL et l'APFP, étude du Cabinet EDATER en partenariat avec le CNASEA sur la coopération LEADER (« La coopération transnationale vue par les GAL LEADER+ français. Le point de vue croisé des élus – Octobre 2008 »).

L'intégration de LEADER dans le FEADER a complexifié la mise en œuvre et des disparités entre les régions se sont accentuées compte tenu des moyens inégaux d'assistance technique. L'année 2009 est marquée par l'intervention de LEADER France auprès du Ministre de l'Agriculture qui s'est traduite par une mission du Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux portant sur la mise en œuvre des axes 3 et 4 du FEADER. Cette mission a été confiée à Mr Philippe BALNY. De nombreux acteurs ont été audités et c'est dans ce sens que LEADER France a présenté un certain nombre de préoccupations et de recommandations : homogénéisation des règles à l'ensemble des régions, simplification des procédures, assouplissement de certaines règles pour des petits projets, respect des décisions du Comité de Programmation, simplification du Logiciel OSIRIS, etc. D'une manière générale, les mesures préconisées par la fédération ont été intégrées dans le rapport final présenté au Ministère par Mr BALNY (mars 2010) et suivie d'effets dans la mise en œuvre du programme.



Rencontre Ministère de l'Agriculture, 2010

Au cours de l'année 2010 la fédération poursuit sa démarche de proximité et de communication auprès des GAL en organisant avec son Président des réunions régionales avec les élus et techniciens de GAL. Ces réunions abordent les problèmes quotidiens rencontrés par les GAL. Elles facilitent la descente et la remontée d'informations et donnent une meilleure visibilité à la fédération.

La coopération n'est pas en reste sur cette période. Un séminaire est organisé à Paris sur la coopération LEADER et le développement rural en Europe, plusieurs participants européens sont présents via le réseau ELARD.

En 2011, l'association compte 95 adhérents (sur un total de 223 GAL en France). La visibilité et la crédibilité de la fédération s'est accrue avec la mise en place du groupe

« contact », porte-parole des difficultés techniques rencontrées par les GAL sur le terrain. Les préoccupations des animateurs et gestionnaires sont alors relayées et discutées via LEADER France au niveau du Ministère de l'agriculture en articulation avec l'ASP.

En 2012, LEADER France est invitée à la restitution de l'évaluation à mi-parcours de l'axe 4 du PDRH LEADER. Une bonne part des constats faits par le cabinet rejoint ceux que la fédération et les praticiens ont développés depuis des années à l'occasion des nombreuses évaluations : « faute de prévisions et de négociations préalables avec les cofinanceurs, LEADER, outil souple et innovant dans l'esprit, s'est trouvé corseté par les règles du PDRH et celles des cofinanceurs. L'expérience de LEADER + n'a pas été prise en compte ».

C'est au moment des 20 ans de LEADER en Europe que LEADER France produit en partenariat un document ayant pour objet de rappeler les apports de LEADER et de formuler des orientations pour l'après 2013 (Généraliser LEADER - Pour la politique des développements post 2013 – Mars 2011). LEADER France s'implique directement dans les négociations européennes sur la nouvelle programmation 2014-2020 à travers des rencontres avec la DG Agri à Bruxelles ou à Strasbourg avec les eurodéputés de différents groupes parlementaires pour dénoncer la vision générale de LEADER « trop chronophage, trop technocratique et bureaucratique, et qui nécessiterait de nombreuses simplifications ».

Parallèlement, LEADER France joue son rôle de lobbying auprès du Ministre de l'Agriculture et du Président de l'Association des Régions de France afin de présenter une motion de vigilance pour la mise en place du LEADER-DLAL. Cette motion communiquée à l'ensemble des GAL propose la création d'un groupe technique national chargé de faire des propositions en matière de gestion, de simplification des procédures et d'animation au plan national. Elle est ensuite suivie d'un mémorandum à destination des GAL rappelant les points d'handicap du moment et les points de vigilance nécessaires (Mémorandum à destination des GAL en Région - Novembre 2013).

LEADER France n'oublie pas sa mission de valorisation de la coopération avec les participations aux séminaires du Réseau Rural National qui permettent également d'évoquer la prochaine programmation et la coopération comme à Dijon, en novembre 2013 dans le cadre du village des initiatives du séminaire national ou du séminaire thématique de Dinan en octobre 2014.



Marcel Denis & Marc Bonnard au séminaire coopération, Paris – 2010.

La capitalisation des expériences est une des fortes composantes de LEADER et c'est dans cette optique que le Ministère de l'Agriculture a confié en 2014 à la fédération la réalisation d'une étude visant à une meilleure visibilité des opérations appuyées par le programme dans le secteur agricole et une meilleure compréhension du rôle de la démarche LEADER dans le développement agricole territorial. Cette étude a donné lieu à la production de 24 fiches d'expérience, sur plusieurs régions, y compris l'outre-mer.

LEADER/DLAL (2014-2020) : Un rôle renforcé auprès des GAL

En 2015, l'association compte 134 adhérents (sur un potentiel de 340 GAL en France en cours de constitution). **Thibaut GUIGNARD**, Président du GAL du Pays de Saint Briec (Bretagne) succède à Marc BONNARD. Dans le contexte de la nouvelle programmation qui compte désormais 27 autorités de gestion, la fédération souhaite accentuer d'autant plus la mise en réseau, l'assistance aux GAL, son rôle d'interlocuteur privilégié avec les partenaires français et européens. Son fonctionnement interne évolue avec la création d'un Conseil d'Administration d'une quinzaine de membres.

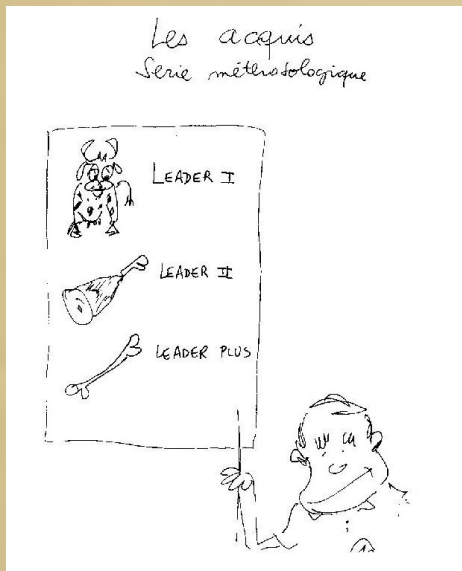
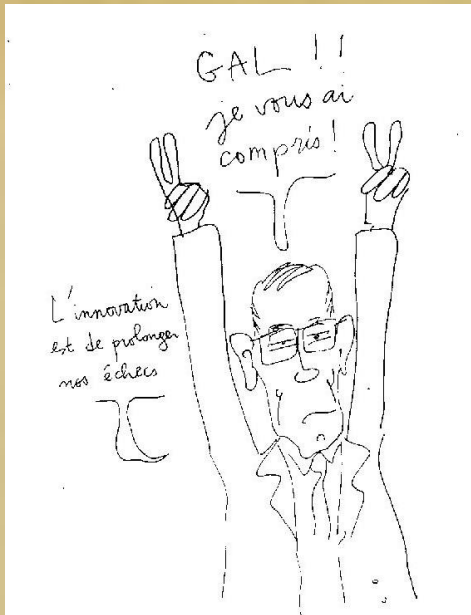
Dès 2016, LEADER France s'investit dans son action auprès des GAL avec l'organisation des journées d'échanges techniques destinées aux GAL, de nouveaux moyens de communication (forum à disposition des techniciens des GAL adhérents), et l'organisation un séminaire sur la coopération LEADER. De même, un réseau de correspondants régionaux élus et techniciens est lancé afin de faciliter les contacts en région.



Séminaire LEADER à Bruxelles, février 2017

LEADER France entend également prendre toute sa place dans la valorisation de la coopération. Des rencontres binationales sont programmées dès 2017 pour faciliter les rencontres entre GAL de deux pays comme à l'Ambassade de Pologne à Paris, en mai 2017. Parallèlement l'association joue tout son rôle à l'échelle européenne, avec l'organisation à Bruxelles en Mars 2017, d'un séminaire sur la place de LEADER en Europe, doublé d'une visite du Parlement Européen. Elle poursuit sa participation active au sein d'ELARD et autres événements organisés par les différents partenaires européens. En août 2017, par son travail et son expertise l'association compte aujourd'hui près de 200 adhérents (sur un total de 340 GAL en France). La fédération compte ouvrir un nouveau chapitre en renforçant sa présence et son appui aux territoires engagés dans la démarche LEADER au niveau français et européen dans les années à venir.

Le saviez-vous ?



Les spécificités du programme, les difficultés rencontrées tout au long des différentes programmations, la nécessaire présence auprès des partenaires nationaux et européens pour rendre visible et intelligible la démarche LEADER, nécessitent un réseau de GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant : c'est la raison d'être de LEADER France depuis 20 ans et le restera encore pour les années à venir !

1997 : LEADER France a été créée le 1er janvier 1997. Il ne s'agissait pas d'une idée nouvelle. A plusieurs reprises dans le passé, la nécessité d'une telle structure est apparue sans pour autant se concrétiser. Les difficultés rencontrées à l'époque de la mise en œuvre de LEADER II ont rendu sa création nécessaire.

1500 : En France, le montant de la première cotisation à LEADER France en 1997.

250 : Depuis 20 ans, plus de 250 territoires ruraux ont été adhérents à LEADER France tout au long de ces 20 ans.

30 : Comme le nombre de territoires à l'origine de la création de l'association en 1997.

30 : Comme le nombre de territoires représentés dans le bureau de l'association depuis 20 ans.

5 : LEADER France a été présidé depuis sa création par 5 présidents : Pierre DESROZIER, Yves FURET, Pierre VAURS, Marc BONNARD, Thibaut GUIGNARD

4 : LEADER France accompagne la 4ème programmation LEADER en France.

4 : LEADER France a été domicilié tout au long de son histoire sur 4 sièges sociaux différents : Gentioux Pigerolles (23), Vaison La romaine (86) Vendôme (41), Ploeu-L'Hermitage (22).

Remerciement à : Jean-Paul Storai, Yves Champetier, Jean Bassède, Christophe Bernard, Emmanuel Martin, Christophe Viret, Marc Bonnard, Pierre Vauris, Marie-Reine Tillon.